



Promesse tenue : désormais il est possible de s'inscrire aux activités périscolaires à J-0

Promesse tenue : désormais il est possible de s'inscrire aux activités périscolaires à J-0.

En cette rentrée 2024, la Ville de Trappes est fière d'annoncer une grande avancée dans la simplification des démarches pour les familles : l'inscription aux activités périscolaires peut désormais se faire le jour même, depuis [Trappes & Moi](#). Cette mesure, qui constitue l'aboutissement d'une promesse faite aux Trappistes il y a quatre ans, reflète notre engagement continu à rendre les services municipaux plus accessibles et à répondre aux besoins des habitants.



En 2020, le délai d'inscription aux activités périscolaires était de 30 jours. Aujourd'hui, ce délai est réduit à zéro, permettant ainsi aux parents de s'adapter aux imprévus de la vie quotidienne. Cette flexibilité répond à une forte demande des familles, 97 % d'entre elles ayant exprimé le souhait d'un système d'inscription plus souple lors d'une consultation.

Elle simplifie grandement la gestion des plannings familiaux et garantit que chaque enfant puisse

participer aux activités périscolaires sans contrainte administrative excessive.

En plus de pouvoir inscrire leur enfant le jour même, les parents ont désormais la possibilité d'annuler une inscription jusqu'à 8 heures du matin le jour-même de l'activité. Cette double souplesse montre notre volonté de toujours mieux répondre aux besoins des familles et de favoriser l'accès de tous aux activités périscolaires. Cette avancée s'inscrit dans notre volonté constante de rendre les services municipaux plus accessibles et d'assurer l'accès de tous aux droits.

Nous continuerons à œuvrer dans cette direction pour faciliter la vie quotidienne des Trappistes et renforcer le lien entre la ville et ses habitants.